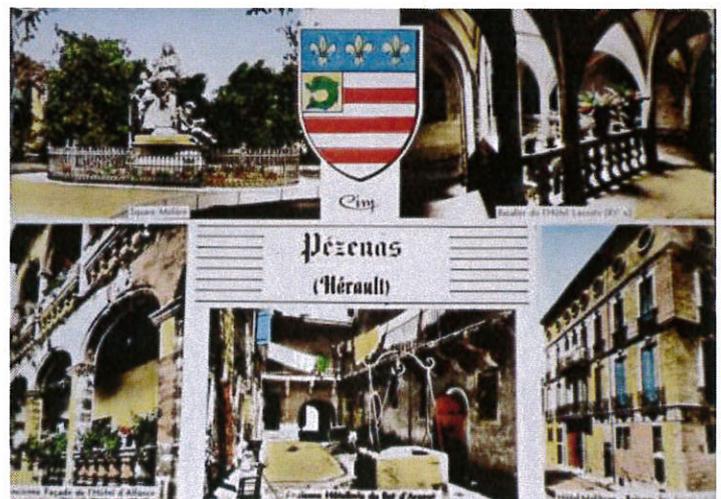
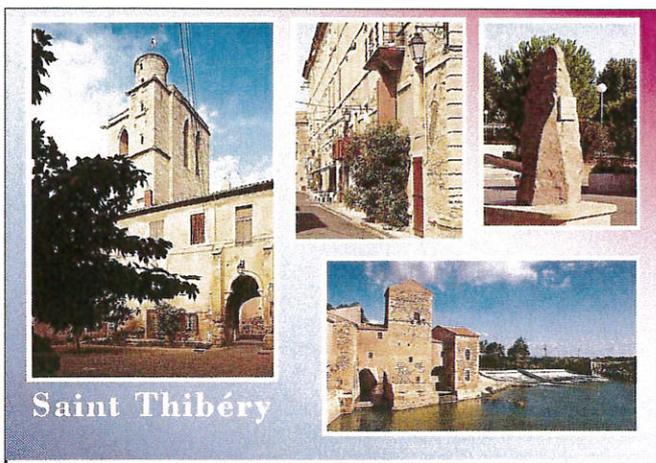
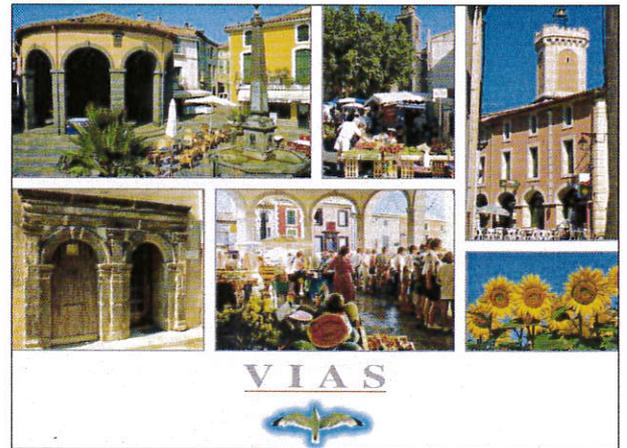
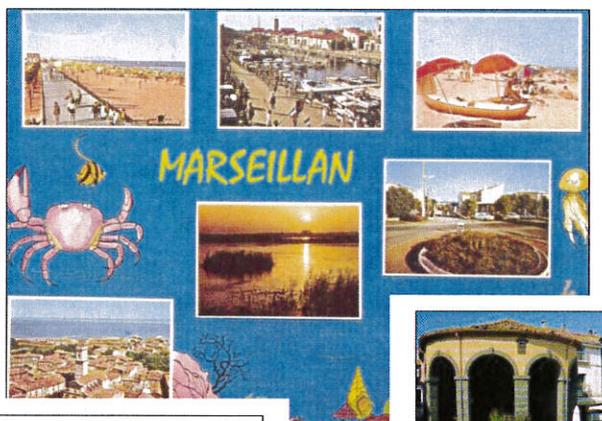


SIVOM

DU CANTON D'AGDE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2010

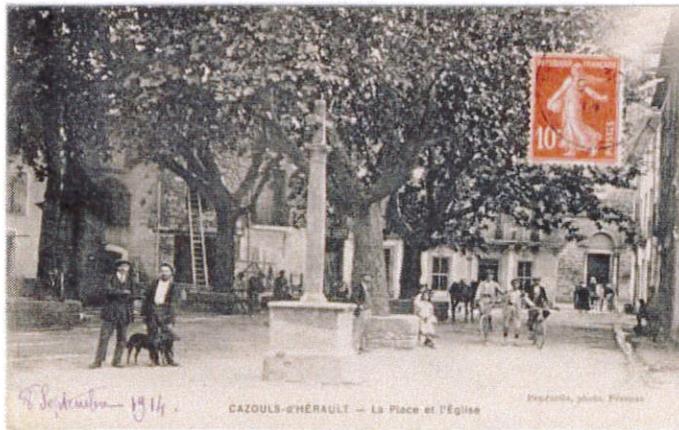


SIVOM DU CANTON D'AGDE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010

sommaire

- I- Présentation générale
- II- Fourrière animale à Vias
- III- Brigade d'enlèvement des tags
- IV- Téléalarme pour personnes âgées
- V- Restaurant scolaire collège de Bessan
- VI- Centre sapeurs pompiers d'Agde
- VII- Cinémomètre et sonomètre
- VIII- Répartition des participations en 2010
- IX- Décisions importantes 2010



C/ Délégués des communes

Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2008, les délégués titulaires du SIVOM du canton d'Agde ayant siégés en 2010 sont les suivants :

Communes	Délégués
AGDE	DRUILLE Richard FREY Sébastien GLOMOT Rémy OULIEU Eric SALGAS Véronique
BESSAN	DUPONT Monique PREVOST Michel RALUY Robert
MARSEILLAN	BRUNO Gérard DANIS Bernard ROUVIER Marc
VIAS	HOULES Patrick VAN-BRUSSEL Jean-Claude VIGNON Michel
CASTELNAU DE GUERS	CHARRIER Fabien
CAUX	VAILHERE Claudia
CAZOULS D'HERAULT	PACCAGNELLA Lino
FLORENSAC	GARRIGUES Gérard MAFFRE Gilles MARCO Sébastien
LEZIGNAN LA CEBE	MONSEGUR Roger
MONTAGNAC	MALDONADO Serge
NEZIGNAN L'EVÊQUE	MARTINEZ Gérard
NIZAS	BESSORA Gilles
PEZENAS	PENALVA Pierre GOUD Daniel VOGEL-SINGER Alain
POMEROLS	MOULINOT Robert
PORTIRAGNES	FAURE Philippe
SAINT-THIBERY	HUC Alain

- Président : M. **Rémy GLOMOT** (commune d'**Agde**)
- Vices - Présidents : M. **Robert RALUY** (commune de **Bessan**)
M. **Gilles MAFFRE** (commune de **Florensac**)
M. **Marc ROUVIER** (commune de **Marseillan**)
M. **Michel VIGNON** (commune de **Vias**)
M. **Pierre PENALVA** (commune de **Pézenas**)

En 2010, les délégués de la commune de PEZENAS ont connu des modifications : M. GOUD a remplacé M. REVALOR et M. PENALVA a été élu vice-président du SIVOM (séance du 25 mai).

En 2010, le comité syndical du SIVOM s'est réuni à 4 reprises : les 4 mars, 23 mars, 25 mai et 28 septembre.

D/ Répartition des compétences par communes au 31 décembre 2010

<i>Communes</i>	<i>Téléalarme</i>	<i>Fourrière animale</i>	<i>Restaurant collège de Bessan</i>	<i>Brigade d'enlèvement des tags</i>	<i>Centre de secours sapeurs pompiers Agde</i>
AGDE	X	X		X	X
BESSAN	X	X	X	X	
MARSEILLAN	X			X	X
VIAS	X	X	X		X
CASTELNAU DE GUERS		X			
CAUX		X			
CAZOULS D'HÉRAULT		X		X	
FLORENSAC		X		X	
LÉZIGNAN LA CÈBE		X			
MONTAGNAC		X			
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		X			
NIZAS		X			
PÉZENAS		X		X	
POMÉROLS		X		X	
PORTIRAGNES		X			
SAINT-THIBERY		X		X	

E/ Population des communes INSEE

Les populations des 16 communes membres, conformément aux chiffres officiels des recensements INSEE (au 1^{er} janvier 2011, source sous-préfecture de Béziers), sont les suivantes. Ces chiffres permettent de déterminer, selon les différents services, la participation financière de chaque commune par rapport aux compétences choisies.

	AGDE	22.929
	BESSAN	4.503
	MARSEILLAN	7.855
	VIAS	5.524
	CASTELNAU DE GUERS	1.105
	CAUX	2.597
	CAZOULS D'HÉRAULT	321
	FLORENSAC	4.840
	LÉZIGNAN LA CÈBE	1.328
	MONTAGNAC	3.623
	NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1.346
	NIZAS	581
	PÉZENAS	8.849
	POMÉROLS	2.118
	PORTIRAGNES	3.160
	SAINT-THIBÉRY	2.361

POPULATION TOTALE
73.040 habitants

II- FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989.

En 2010, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé d'avoir recours à deux contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Au 31 décembre 2010, les communes adhérentes au service de la fourrière animale sont les suivantes. Elles sont au nombre de 15.

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HERAULT
- FLORENSAC
- LEZIGNAN LA CEBE
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- NIZAS
- PEZENAS
- POMEROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBERY

D'autres collectivités territoriales utilisent le service de la fourrière animale sur la base d'une convention signée avec le SIVOM du canton d'Agde.

Cette convention permet aux collectivités concernées, selon leur choix, soit de bénéficier entièrement du service de la fourrière animale avec paiement à chaque prestation, soit de bénéficier des installations de garde des animaux de la fourrière en liaison avec une société privée chargée de la capture.

Communes ou regroupement de communes bénéficiant du service de la fourrière avec paiement à chaque prestation en 2010 :

- MAGALAS
- MONTPEYROUX
- PINET
- VENDRES
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS DE THONGUE » POUR LE COMPTE DE 7 COMMUNES (ABEILHAN, ALIGNAN DU VENT, COULOBRES, MONTBLANC, PUISSALICON, TOURBES et VALROS)

PARTICULARITE :

Au 1^{er} janvier 2010, la communauté d'agglomération du Bassin de Thau (agissant jusqu'à cette date pour le compte des communes de MARSEILLAN, BALARUC LES BAINS ET GIGEAN) a rompu la convention signée avec le SIVOM en raison de la construction de sa propre fourrière animale intercommunale sur la commune de VILLENEUVE LES MAGUELONNE.



ÉTAT DES CAPTURES EN 2010

Pour l'année 2010, l'activité fourrière se mesure de la façon suivante (toutes communes ou regroupements de communes confondus) :



Nombre de chiens saisis :	412
Nombre de chats saisis :	73
Nombre d'euthanasies :	169

Répartition des captures par commune :

	<u>Chiens</u>	<u>Chats</u>	<u>Euthanasies</u>
- AGDE	: 146	9	44
- BESSAN	: 28	2	10
- VIAS	: 49	9	16
- CASTELNAU DE GUERS	: 13	12	10
- CAUX	: 23	19	24
- CAZOULS D'HERAULT	: 7	0	0
- FLORENSAC	: 18	0	4
- LEZIGNAN LA CEBE	: 8	0	4
- MONTAGNAC	: 11	1	4
- NEZIGNAN L'EVÊQUE	: 14	11	9
- NIZAS	: 4	0	1
- PEZENAS	: 40	5	19
- POMEROLS	: 5	0	0
- PORTIRAGNES	: 24	0	7
- SAINT-THIBERY	: 14	5	11
- MAGALAS	: 1	0	1
- MONTPEYROUX	: 1	0	1
- PINET	: 0	0	0
- VENDRES	: 1	0	1
- « PAYS DE THONGUE »	: 9	0	3
<i>dont</i> TOURBES	3	0	2
MONTBLANC	6	0	1

DEPÔTS D'ANIMAUX DE LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2010, 34 chiens ont été déposés dans les cages prévues à cet effet par la police municipale de la commune d'AGDE (BSVP).

PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE SOUTIEN A LA CAUSE ANIMALE DE BEZIERS

En 2010, le SIVOM a signé une convention avec le « Comité de Soutien à la Cause Animale de BEZIERS » en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie en raison de leur non récupération par leurs propriétaires. Durant la première année de fonctionnement de ce partenariat, **19 chiens** ont été cédés gracieusement à l'association.

Bilan financier de la fourrière animale en 2010 (fonctionnement)

DEPENSES TOTALES : 165.693,54 €

RECETTES TOTALES : 56.208,43 €

*La ventilation des dépenses
du service de fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	689,81 €
Electricité :	4.031,33 €
Gaz :	1.844,10 €
Carburant :	3.525,97 €
Alimentation des animaux :	510,15 €
Diverses fournitures :	543,06 €
Fournitures d'entretien :	1.253,39 €
Petits équipements :	473,13 €
Vêtements de travail :	985,23 €
Entretien de terrains :	269,54 €
Entretien véhicules :	2.061,12 €
Autres entretiens :	1.197,55 €
Maintenance :	187,70 €
Assurances :	3.361,55 €
Documentation :	54,00 €
Divers (vétérinaires) :	8.575,59 €
Annonces et insertions :	47,84 €
Téléphone :	1.693,49 €
Personnel + charges :	134.388,99 €

*La ventilation des recettes
du service de fourrière animale est la suivante :*

Redevances et recettes :	32.374,00 €
Remboursement CAE :	23.834,43 €

A noter :

En 2010, le SIVOM a engagé une réflexion en vue de l'agrandissement de la fourrière animale afin, d'une part, de pouvoir créer des espaces de stationnement pour les véhicules du service, et d'autre part, pour permettre l'installation de la brigade d'enlèvement des tags en prévision de la cession du restaurant scolaire de Bessan. Les décisions relatives à ces projets seront prises en 2011.



III- BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

La brigade d'enlèvement des tags du SIVOM est née en 2009.

Ce nouveau service vise à l'enlèvement des tags sur le domaine public, mais aussi est utile pour le désaffichage, le dépiçonnage... et regroupe huit communes :

- AGDE
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMEROLS
- SAINT-THIBÉRY



Elle fonctionne grâce à un agent et à un matériel spécifique acheté par le SIVOM après appel d'offres. Les interventions réalisées en 2010 peuvent être résumées de la manière suivante :

AGDE

Présence sur le terrain durant 230 demi-journées.

416 interventions réalisées : 930,35 m² de tags

Nettoyage marches de la cathédrale (2 jours)

Nettoyage sur panneaux électoraux

Sablage de fontaine et intervention pour le tailleur de pierre

Sablage d'enseigne métallique pour les peintres

Nettoyage structure jeux collègue Cassin

119 interventions sur affichage sauvage...

BESSAN

Présence sur le terrain durant 21 demi-journées.

33 interventions réalisées : 300,42 m² de tags

Nettoyage Notre Dame des Vignes

Panneaux de signalétique

Nettoyage sur Monument de la Victoire

3 jours de nettoyage des transformateurs électriques

Nettoyage de la Place de la République

Nettoyage de la chapelle du cimetière communal...

CAZOULS D'HERAULT

Présence sur le terrain durant 2 demi-journées.

4 interventions réalisées : 3,16 m² de tags

Nettoyage des marches de l'église (6m²)

FLORENSAC

Présence sur le terrain durant 22 demi-journées.

31 interventions réalisées : 193,96 m² de tags.

Panneaux de signalétique

Intervention sur le Monument aux Morts...

MARSEILLAN

Présence sur le terrain durant 56 demi-journées.

38 interventions réalisées : 318,75 m² de tags

Principales interventions sur de l'enlèvement de tags

PEZENAS

Présence sur le terrain durant 42 demi-journées.

104 interventions réalisées : 300,36 m² de tags

Principales interventions sur de l'enlèvement de tags
et panneaux de signalétique

POMÉROLS

Présence sur le terrain durant 10 demi-journées.

12 interventions réalisées : 36,89 m² de tags

Intervention sur le Monument aux Morts
Panneaux de signalétique...

SAINT-THIBERY

Présence sur le terrain durant 11 demi-journées.

22 interventions réalisées : 93,71 m² de tags

Principales interventions sur de l'enlèvement de tags

Bilan financier de la brigade d'enlèvement des tags en 2010 (fonctionnement)

DEPENSES TOTALES : 42.545,24 €

La ventilation des dépenses

du service « tags » est la suivante :

Carburants :	3.219,02 €
Fournitures (archifine) :	3.948,09 €
Fournitures petits équipements :	632,42 €
Vêtements de travail :	281,62 €
Entretien véhicules :	629,78 €
Autres entretiens :	3.560,13 €
Assurances :	1.421,78 €
Téléphone :	359,79 €
Personnel + charges :	28.492,61 €

RECETTES TOTALES : 600,00 €

La ventilation des recettes

du service « tags » est la suivante :

Recettes d'intervention : 600,00 €



Nombre d'intervention chez les particuliers en 2010 :

. 2 (sur la commune d'AGDE)

Commune ayant décidé de conventionner en 2010 :

. 1 (Commune de CERS)

IV- TÉLÉALARME POUR PERSONNES ÂGÉES



Le service « téléalarme pour personnes âgées » est une compétence exercée par le SIVOM du canton d'Agde depuis 1991.

- AGDE
- BESSAN
- MARSEILLAN
- VIAS

La téléalarme est un service qui permet de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Afin d'assurer la meilleure sécurité de ces personnes, elles sont équipées d'un transmetteur relié au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, il suffit d'actionner ce transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui, selon les circonstances, assurent les secours.

Au 31 décembre 2010, 532 transmetteurs sont disponibles dans les communes et se répartissent géographiquement de la façon suivante :

AGDE :	328 transmetteurs
BESSAN :	48 transmetteurs
MARSEILLAN :	73 transmetteurs
VIAS :	83 transmetteurs

85 transmetteurs ont été acquis en 2010. Ces équipements sont achetés par le SIVOM du canton d'Agde après demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault, puis refacturés aux communes.

Ces 85 transmetteurs ont été répartis de la manière suivante, selon les demandes des communes :

- AGDE : 50
- VIAS : 35

En 2010, la société retenue pour la fourniture des équipements de transmission est la société DIS MAINTENANCE.

En 2010, les interventions des sapeurs pompiers d'AGDE concernant la téléalarme ont été réalisées dans les communes, de la façon suivante :

AGDE : 135

BESSAN : 1

MARSEILLAN : 30

VIAS : 33



V- RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLÈGE VICTOR HUGO DE BESSAN

Le SIVOM du canton d'Agde assure la gestion du restaurant scolaire du collège Victor Hugo de Bessan depuis 2002.

Les équipements nécessaires au bon fonctionnement du restaurant (cuisine, salle de restauration...) ont été construits en 2000-2001.

C'est par un appel d'offres qu'est sélectionnée la société fournissant les repas au restaurant scolaire. Il a été attribué, depuis 2009, à l'entreprise PROVENCE PLATS (84- AVIGNON).

Pour l'exercice de cette compétence, 8 agents travaillent dans les locaux jouxtant le collège.

Les communes adhérentes à ce service sont BESSAN et VIAS, puisque les élèves accueillis dans cet établissement sont principalement issus, de part la carte scolaire, de ces deux communes.

Le nombre total de repas servis en 2010 a été de **36.269** (personnel compris), contre 34.978 en 2009.

Le prix de revient d'un repas en 2010 a été de **7,16 €**. Le prix payé par les familles est de 3,45 €.

Le conseil général de l'Hérault participe à hauteur de **0,50 €** par élève et par repas.



Bilan financier du restaurant scolaire du collège de Bessan en 2010

DEPENSES TOTALES : 259.801,50 €

*La ventilation des dépenses
du service du restaurant scolaire est la suivante :*

Eau, assainissement :	644,65 €
Electricité :	10.602,32 €
Gaz :	3.301,25 €
Fournitures diverses :	28,30 €
Produits d'entretien :	1.811,62 €
Fournitures petit équipement :	3.366,92 €
Vêtements de travail :	476,01 €
Livraison des repas :	102.315,02 €
Entretien de bâtiments :	1.406,29 €
Entretien biens mobiliers :	1.340,40 €
Maintenance :	4.608,99 €
Assurances :	4.313,85 €
Organismes de formation :	837,20 €
Indemnité de régisseur :	200,00 €
Fêtes et cérémonies :	149,69 €
Missions :	79,11 €
Téléphone :	685,76 €
Personnel + charges :	123.634,12 €

RECETTES TOTALES : 173.020,58 €

*La ventilation des recettes
du service du restaurant scolaire est la suivante :*

Subvention conseil général :	54.150,00 €
Remboursement maladie :	2.156,19 €
Régie municipale :	116.714,39 €

A noter :

Afin d'assurer une bonne concertation entre les élèves, le collège, la société de restauration, les parents d'élèves et les élus des deux communes concernées, le SIVOM du canton d'Agde a organisé des réunions trimestrielles afin de traiter des questions relatives aux menus et au fonctionnement du restaurant scolaire.



VI- CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DES SAPEURS POMPIERS D'AGDE

Comme chaque année, il est rappelé que le SIVOM du canton d'Agde a assuré le financement des travaux d'extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers situé sur la commune d'Agde.

Les communes concernées par cette extension sont : AGDE, MARSEILLAN et VIAS.

En 2010, le nombre d'interventions par secteur a été le suivant (toutes interventions confondues : incendies, secours à personne, transports centres hospitaliers, autres sorties) :

AGDE	3.475 interventions
MARSEILLAN	733 interventions
VIAS	422 interventions
AUTRES COMMUNES	219 interventions

VII- CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

En 2010, le SIVOM du canton d'Agde a décidé l'acquisition mutualisée d'un sonomètre et d'un cinémomètre pour le compte de cinq communes :

- BESSAN
- FLORENSAC
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- PEZENAS (uniquement sonomètre)

Les frais d'acquisition se sont répartis de la manière suivante :

Cinémomètre : 9.198,44 € TTC

	Nbre d'hab.	Montant	Déd. FCTVA	Participation
BESSAN	4.460	2.893,57	447,98	2.445,59
FLORENSAC	4.754	3.084,31	477,51	2.606,80
MONTAGNAC	3.637	2.359,62	365,32	1.994,30
NEZIGNAN L'EVEQUE	1.327	860,94	133,29	727,65
TOTAL	14.178	9.198,44 €	1.424,10 €	7.774,34 €

Sonomètre : 483,18 € TTC

	Nbre d'hab.	Montant	Déd. FCTVA	Participation
BESSAN	4.460	93,30	14,44	78,86
FLORENSAC	4.754	99,45	15,39	84,06
MONTAGNAC	3.637	76,08	11,79	64,29
NEZIGNAN L'EVEQUE	1.327	27,76	4,30	23,46
PEZENAS	8.919	186,59	28,88	157,71
TOTAL	23.097	483,18 €	74,80 €	408,38 €

Les deux appareils sont mis à disposition des quatre communes selon un planning établi un an à l'avance.

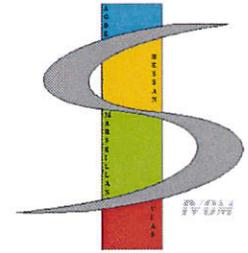


VIII- RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS EN 2010

<i>Communes</i>	<i>Téléalarme</i>	<i>Fourrière animale</i>	<i>Restaurant collège de Bessan</i>	<i>Brigade d'enlèvement des tags</i>	<i>Centre de secours sapeurs pompiers Agde</i>
AGDE	2.420,90	36.289,22		31.576,68	79.216,41
BESSAN	326,75	7.503,33	12.164,90	2.923,06	
MARSEILLAN	549,53			7.615,07	16.284,88
VIAS	631,22	9.221,73	44.958,23		12.202,88
CASTELNAU DE GUERS		1.803,79			
CAUX		4.301,34			
CAZOULS D'HÉRAULT		533,67		231,91	
FLORENSAC		7.994,30		3.041,72	
LÉZIGNAN LA CÈBE		2.081,29			
MONTAGNAC		6.115,80			
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		2.230,72			
NIZAS		960,59			
PÉZENAS		15.006,66		5.630,41	
POMÉROLS		3.479,50		1.369,85	
PORTIRAGNES		5.304,63			
SAINT-THIBERY		3.906,43		1.542,43	

Participation aux charges générales de fonctionnement (hors fourrière animale) : **AGDE 57 %** : 106.795,20 €
BESSAN 13 % : 24.356,80 € **MARSEILLAN 17 %** : 31.851,20 € **VIAS 13 %** : 24.356,80 €.

IX- LES DÉCISIONS IMPORTANTES DU COMITÉ SYNDICAL EN 2010



Nouveau bureau pour la direction administrative

En raison d'une réorganisation des bureaux de l'hôtel de ville d'Agde (dans lequel le SIVOM dispose d'un espace administratif), il a été attribué un nouveau bureau à la direction du SIVOM, depuis avril 2010. Il se situe entre l'hôtel de ville et le CCAS d'Agde (rue Alsace Lorraine). Plus fonctionnel et spacieux, il permet une meilleure optimisation de la direction administrative.

Révision des statuts du SIVOM

Le comité syndical a procédé en 2010 à la révision des statuts du SIVOM du canton d'Agde qui n'avaient pas été remaniés depuis l'origine du syndicat.

Développement des compétences du SIVOM

Le SIVOM entend toujours développer ses compétences (projets en cours des compétences « peinture routière », « formation des personnels techniques des communes »...). Dans un premier temps, la sous-préfecture de BEZIERS avait refusé cette extension. Contact a été pris avec les services préfectoraux pour faire évoluer cette position. Le SIVOM, malgré plusieurs relances, reste toujours dans l'attente d'une réponse des services de l'Etat.

Modernisation des services

Plusieurs améliorations ont été engagées au bénéfice des services du SIVOM : installation d'un photocopieur dans le nouveau bureau de la direction en mairie d'Agde ; installation d'un photocopieur à la fourrière animale ; création d'une nouvelle ligne téléphonique portable à la fourrière animale...

Révision des contrats d'assurance

La direction du SIVOM a procédé à une étude en vue de diminuer les coûts de plus en plus importants des charges d'assurance du syndicat. Après réception d'offres de plusieurs compagnies de la région, une nouvelle société d'assurance (GROUPAMA) a été choisie permettant de diminuer considérablement les montants des polices d'assurance pour l'ensemble des services.

Nouveau véhicule à la fourrière animale

Un nouveau véhicule (modèle PEUGEOT PARTNER) a été acheté en 2010 à la fourrière animale afin de pouvoir pérenniser les deux tournées organisées dans les communes (achat en remplacement du véhicule CITROEN C 15).

Fourrière : retrait de la commune de PINET

Au 31 décembre 2010, la commune de PINET a décidé de son retrait du conventionnement établi avec le SIVOM pour la fourrière animale.

Action avec le comité de soutien à la cause animale

Un partenariat a été signé, en 2010, avec l'association « Comité de Soutien à la Cause Animale » de Béziers en vue de diminuer le nombre d'euthanasie d'animaux. Ainsi, les responsables de la fourrière, après les délais légaux, peuvent proposer gratuitement des animaux à l'association à charge pour elle de les faire adopter.

Transfert du restaurant scolaire au département

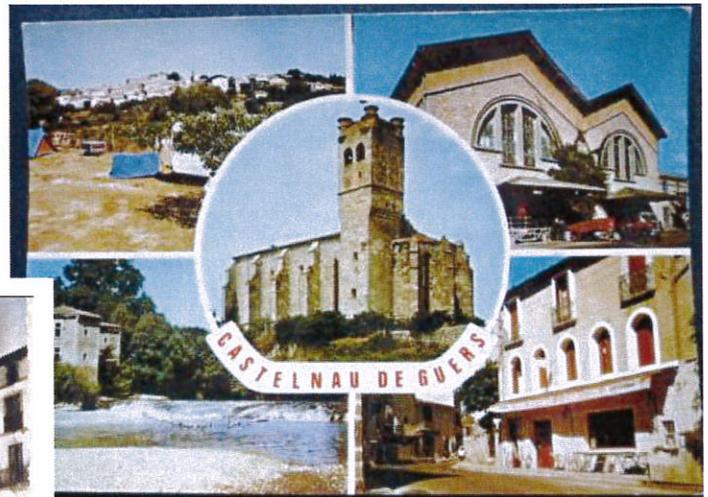
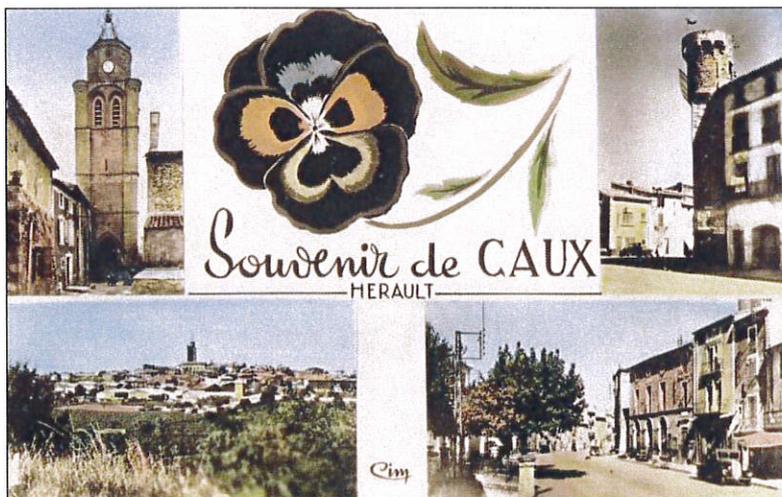
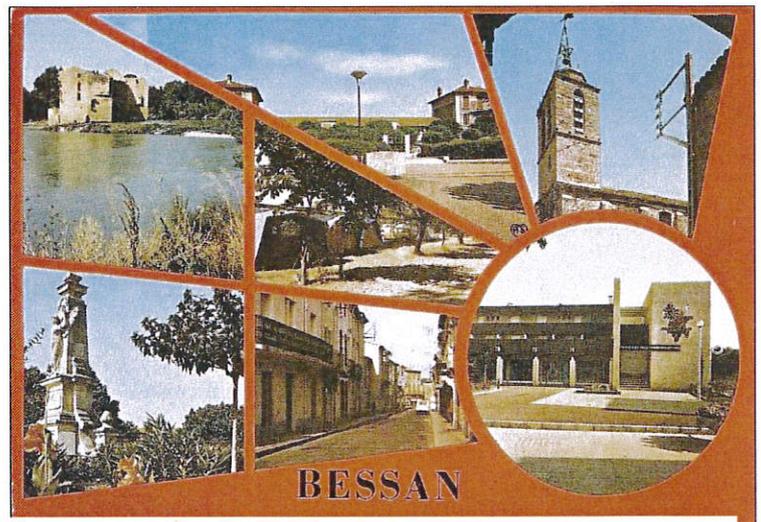
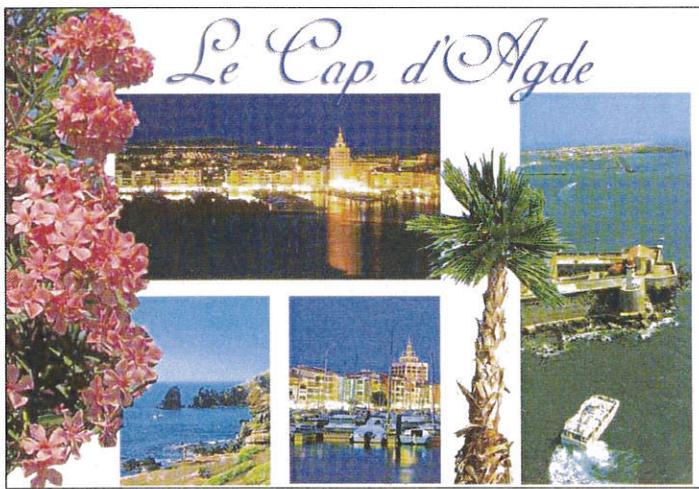
Le SIVOM a engagé en 2010 de nombreuses démarches en vue du transfert du restaurant scolaire du collège de BESSAN au département de l'Hérault. Ces démarches devraient aboutir à la rentrée de septembre 2011 après négociation avec les services du conseil général de l'Hérault.

CET de Bessan : négociation avec le Sictom

Le SIVOM a poursuivi, en 2010, les négociations avec le SICTOM de PEZENAS concernant la réhabilitation de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la Garrigue Haute de BESSAN, notamment afin de connaître l'issue de la destination des provisions engagées par le SIVOM dans ce dossier. Les négociations devraient aboutir en 2011.

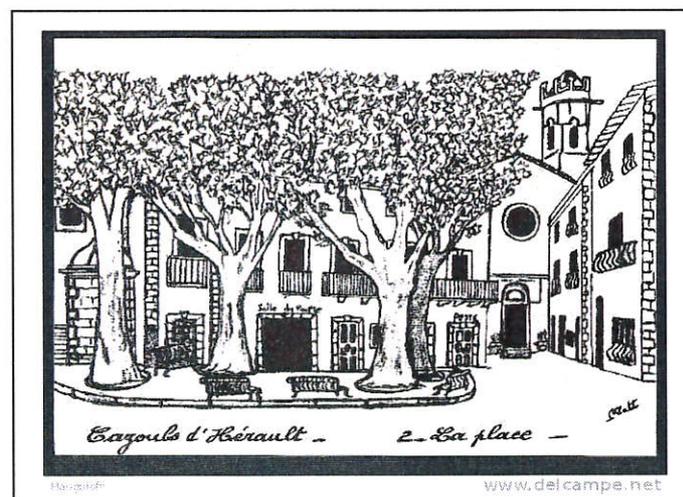
Médailles du travail

Deux agents ont reçu, en 2010, une médaille du travail pour 20 années de service au cours d'un comité syndical : Mme Thérèse CASTELLVI (directrice du SIVOM) et M. Jean-Louis HOULES (responsable de la fourrière animale).



PIÈCE JOINTE AU PRÉSENT RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités le compte administratif de l'exercice 2010.



DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
 (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice **30**
 Nombre de membres présents **21**
 Nombre de suffrages exprimés **24**
 VOTES : Contre **0** Pour **24**
 Date de convocation : **31.01.2011**

Agde - Bessan - Narbonne - Vias

Séance du **16 février 2011** à **18** heures

Le **comité syndical** réuni sous la présidence de **M. Robert RALUY** délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2010**, dressé par **M. le Président Remy GROTOT**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats reportés		885 620 86		619 379 94		1 505 000 80
Opérations de l'exercice	666 568 68	705 598 35	150 248 56	187 444 23	816 817 24	893 042 58
TOTAUX	666 568 68	1 591 219 21	150 248 56	806 824 17	816 817 24	1 398 043 38
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						1 581 226 14
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
 REÇU LE

28 FEV. 2011
 Bureau des Politiques
 Publiques

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

1) Rayer les mentions inutiles.
 2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
 3) Maire ou Président.
 4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».
 Les « débits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°



Ont signé au registre des délibérations : MM. GILLOT, NABRALAS, GUYON, DUBONT, M. BRUNO, BALUY, DANIS, VIGMAN, VAN BARSSE, HOUËL, GARRIGUES, NABIS, NABRE, JULIEN, M. VAILLARD, M. NAUDAN, M. MARTIN, PENALVA, GOU, FAURE, ROUSEGAR

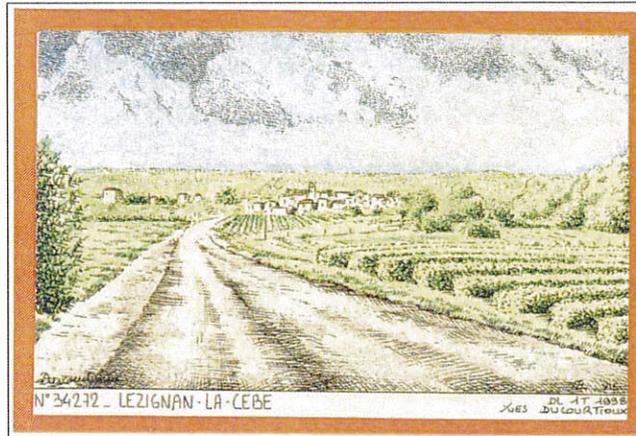
Le Président,
Robert BALUY

Pour expédition conforme.

Un bonjour



de FLORENSAC

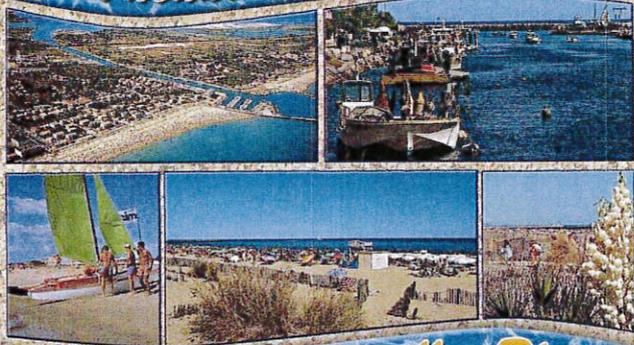


N° 34292 - LEZIGNAN - LA CÈBE

DL - 47 1998
2063 DU Gou A Troux

www.delcampe.net

En vacances



à Manseillan Plage



Près de Pezenas,
Montagnac a conservé de
son riche passé de beaux
hôtels particuliers et une
église du XIVe siècle
dont le majestueux
clocher s'élève à
54 mètres de hauteur.

MONTAGNAC

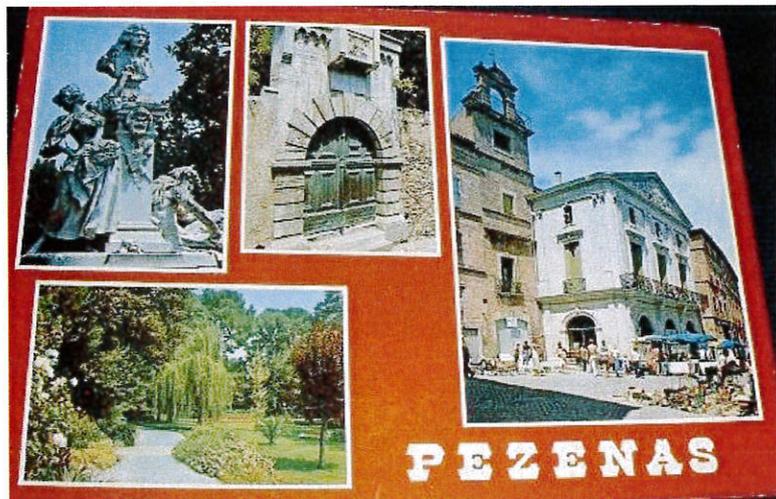
Rapport d'activités 2010 réalisé par le SIVOM du canton d'Agde

Siège : mairie d'Agde - 34300 AGDE -
Secrétariat : tel. 04 67 94 61 45
fax. 04 67 94 61 46.

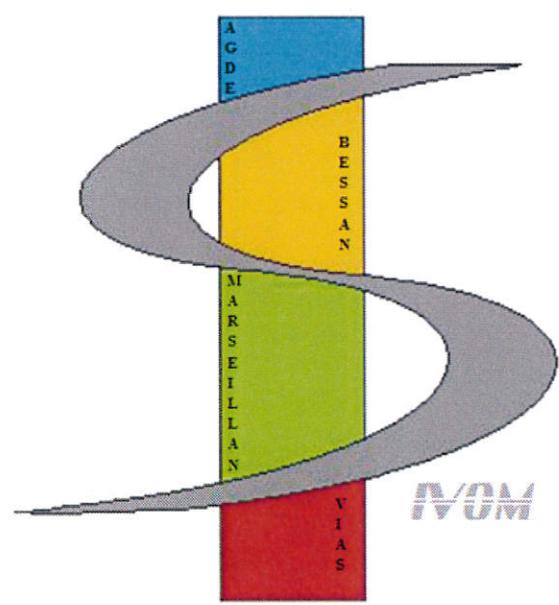
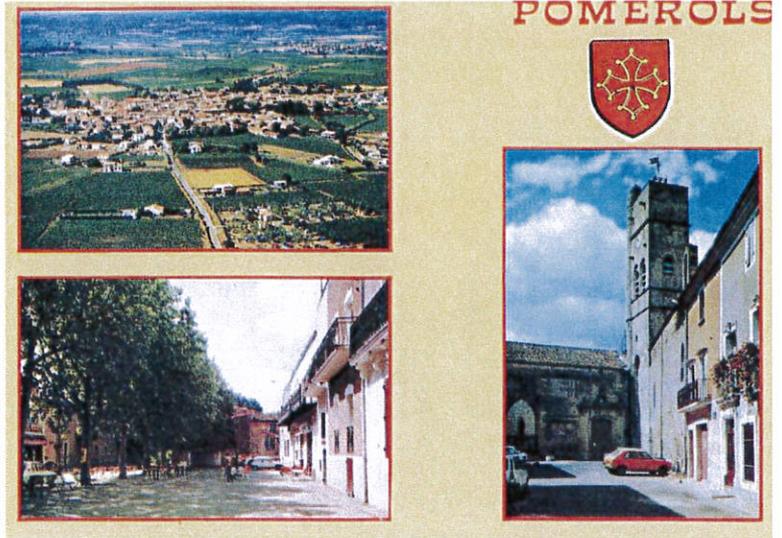
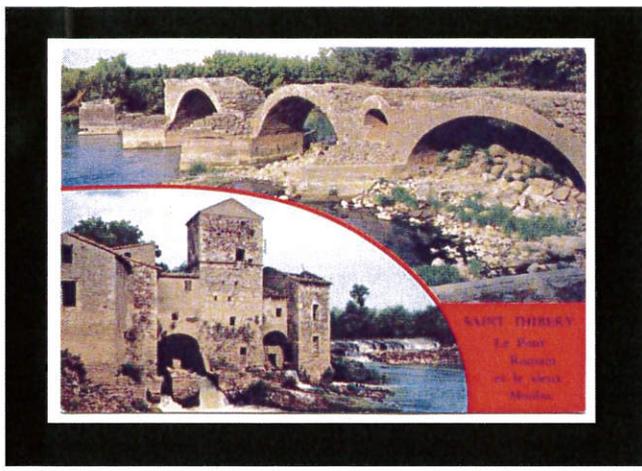


NEZIGNAN

L'ÈVEQUE



PEZENAS



SIVOM DU CANTON D'AGDE

AGDE, BESSAN, CASTELNAU DE GUERS, CAUX,
 CAZOULS D'HÉRAULT, FLORENSAC, LÉZIGNAN LA CÈBE,
 MARSEILLAN, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE, NIZAS, PÉZENAS,
 POMÉROLS, PORTIRAGNES, SAINT-THIBÉRY, VIAS